

**Etude de faisabilité pour la mise en place du statut
de l'entrepreneur en Côte d'Ivoire
Commanditaire : MENAPME
Octobre 2016**

Résumé analytique

La Côte d'Ivoire envisage de mettre en place le statut de l'Entrepreneur adopté par l'OHADA en 2011. Pour ce faire, le Ministère de l'Entrepreneuriat National, de la Promotion des PME et de l'Artisanat (MENPPMEA) a commandité la présente étude de faisabilité pour la mise en place du statut de l'entrepreneur en Côte d'Ivoire. Au regard des objectifs formulés, la méthodologie adoptée comprend quatre phases : la revue documentaire, le benchmarking, l'enquête de terrain et l'analyse des données collectées.

Les résultats obtenus montrent que les Unités de Production Informelles rencontrent des difficultés pour formaliser leur activité et que 30% de ces Unités sont disposées à se formaliser. Au nombre de ces difficultés figurent : (i) la complexité des procédures de formalisation, (ii) l'ignorance de ces procédures et de la réglementation fiscale, (iii) les problèmes d'accès au financement, (iv) l'indisponibilité d'un local approprié à l'activité, (v) le nombre élevé de taxes et le niveau élevé de ces taxes. Pour surmonter ces difficultés et faciliter ainsi la formalisation des entreprises informelles, les réformes suivantes ont été proposées :

- poursuivre la simplification des procédures de formalisation en assurant sa gratuité et en offrant la possibilité de la faire en ligne ;
- promouvoir l'utilisation des TIC par les entrepreneurs en les aidant à obtenir des machines et appareils TIC et en les formant sur l'utilisation de ces TIC ;
- organiser des campagnes d'information et de sensibilisation de tous les acteurs du secteur informel sur la procédure de formalisation et sur la fiscalité ;
- renforcer les capacités des entrepreneurs dans le domaine de la comptabilité et de la fiscalité ;
- offrir à l'entrepreneur la possibilité d'accéder à un local approprié en respectant l'obligation pour l'État et les collectivités territoriales de construire et d'aménager, dans chaque région, des infrastructures pour le développement et la promotion de l'artisanat ;

- améliorer l'accès des entrepreneurs au financement en s'inspirant des recommandations faites lors de l'atelier de réflexion pour la mise en place du statut du jeune entrepreneur ;
- poursuivre les actions visant à améliorer l'accès des PME aux marchés publics et faire obligation aux entrepreneurs de s'affilier à la sécurité sociale ;
- instaurer un prélèvement unique basé sur le chiffre d'affaires dont le taux est estimé entre 1% et 2%.

L'impact de la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur sur le chiffre d'affaires, l'emploi et les finances publiques a été estimé. Il ressort principalement que ce statut entrainera, au bout des trois premières années, un gain de recettes fiscales estimées à 149,22 millions F CFA par mois à l'Etat. Ainsi, l'étude a proposé des étapes de mise en œuvre du statut de l'entrepreneur en Côte d'Ivoire.